



Consultez nos sites : <https://outils.onera.net/syndicats/cfdt/> et <http://cfdt.onera.free.fr/>
Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos CFDT - novembre 2024-2

Budget 2025 de l'ONERA

Reports du CSEC du 26 novembre et du CA du 3 décembre

Les réunions du CSEC prévue le 26 novembre et du CA prévue le 3 décembre ont été reportées respectivement au 18 et 12 décembre. Ce CSEC est consacré à l'examen des orientations stratégiques de l'ONERA. Il s'agit d'une information/consultation annuelle et obligatoire du CSEC. Cette information inclut évidemment le projet de budget de l'année 2025 dont le vote est prévu au CA de décembre.

La préparation de ce budget avec les tutelles semble compliquée et ce n'est pas vraiment une surprise compte tenu du contexte général d'économies à mettre en place dans toutes les collectivités ou entreprises relevant du budget de l'Etat. Le budget de la Défense étant en partie sanctuarisé, on pouvait espérer ne pas être trop impacté mais ça ne sera à priori pas complètement le cas (cf. encadré ci-dessous).

La baisse de la subvention de l'ONERA, particulièrement drastique (-62%) telle qu'elle est affichée pour les investissements, inquiète quant aux répercussions sur notre activité. En effet, comment répondre aux attentes, contractuelles ou non, sans investissements, sans équipements ?

Le gel à un niveau identique à 2024 pour les effectifs posera également problème pour la réalisation d'un plan de charge en hausse ou pour la transmission des compétences avec quasi-impossibilité d'embauches anticipées.

Et plus généralement, on peut également avoir des craintes, en 2025, quant à l'engagement de la DGAC et de la DGA voire même des industriels à financer des travaux à l'ONERA si eux-mêmes sont impactés par les mesures d'économies de l'Etat.

2025, ne s'annonce pas forcément sous de bons présages.

Face à ces inquiétudes, renforcées par les reports simultanés du CA et du CSEC, la Direction a fait un point rapide avec les élus. Peu d'informations sont sorties de ce point, si ce n'est que la Direction a voulu se montrer rassurante.

Les reports de ces deux réunions sont dus à l'impossibilité de voter le budget de l'ONERA tant que le budget de l'Etat n'est pas voté.

La baisse de la subvention d'équipements semble liée au décaissement du projet Prisme prévu en 2025. C'est l'information qui est actuellement donnée et qui méritera de plus amples explications comme pour le reste de ce budget.

PLF 2025 – Baisse de la subvention de l'ONERA

Le PLF 2025 (Projet de Loi de Finance) prévoit :

- Une hausse de seulement 0,6% (+740k€) de la subvention pour charge de service publique (SCSP)
- Une baisse drastique -62% (-18,15M€) de la subvention pour charges d'investissement
- Maintien des effectifs à 1815 (sous plafond opérateur) et 295 (hors plafond)

On constate par ailleurs un traitement différent pour l'ensemble des opérateurs du programme 144 (en hausse globale de 0,15%) : ENSTA Bretagne (+5,6%), ENSTA Paris (+12.2%), ISAE (+10.9%), X-école polytechnique (+6,9%) et Institut Polytechnique de Paris (+1,5%) contre ONERA (-11,9%) ...

L'ONERA serait-il la variable d'ajustement du programme 144 ? Doit-on considérer cela comme une marque de reconnaissance envers l'ONERA ?

Autant de réponses attendues lors des prochaines réunions de CA et CSEC.

Négociations en cours en cette fin d'année ...

Les discussions se poursuivent et ne seront certainement pas terminées d'ici la fin de l'année sur plusieurs sujets :

- Mise en place de **la classification de la métallurgie** à l'ONERA. La Direction poursuit la présentation de son projet enrichi par une échelle de compétence, une échelle d'expertise et une mise à jour de tous les process RH qui serait impactés par cette nouvelle grille de classification (mobilité, embauches, promotions, ...). La direction reste persuadée qu'elle peut convaincre les organisations syndicales du bien-fondé de sa proposition.
- **Révision de l'accord maladie.** Cette négociation nécessite au moins une réunion supplémentaire. Si dans le principe le sujet semble relativement simple et consensuel, il n'en reste pas moins que l'accord ne pourra pas, pour la CFDT, entériner une baisse des droits des salariés par rapport à la situation actuelle (acquisition de droits à congés pendant les arrêts, limitation à 3 ans pendant toute la carrière de la couverture salariale pour les longues maladies, etc.).
- **Statut des inventeurs.** L'objectif de cette négociation est moyennement clair (simplification des procédures ?) et l'intérêt pour les salariés n'est pas implicite. Une seule réunion à ce jour.
- **Les discussions sur le droit syndical** ont été interrompues et n'ont pas encore repris. Cela comprenait en particulier une révision ou un ajustement des mesures liées à la mise en place des CSE. Nous devons également y insérer de nouvelles instances ou nouveaux mandats (GTL RPS de chaque centre, référents harcèlement, ...)